

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en fiant,

à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, MARDI 5 OCTOBRE, 1858.

No 25.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *"L'Observateur"* sont priés de nous avvertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

On a besoin de quelques jeunes gens pour distribuer ce journal à Québec.

## LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Il n'y a point d'hommes plus sourds et plus aveugles que ceux qui ne veulent ni entendre ni regarder; de même aussi, il n'est point de personnes plus difficiles à convaincre que celles qui refusent de se rendre à la raison!—Ceux qui, animés de pareils sentiments ne peuvent ni donner ni recevoir justice. Il y a entre eux et leurs opinions une barrière, un abîme, qu'aucune puissance humaine ne saurait franchir, ne saurait combler. L'assemblée de samedi soir a prouvé ce que nous avançons.

S'il est mortifiant pour l'homme privé d'être obligé souvent, pour obtenir justice de dévoiler, en cour, les scandales domestiques; il est encore plus pénible pour le journaliste de divulguer au public les turpitudes de quelques membres de la famille nationale Canadienne-Française. Mais quand la justice et l'honneur obligent, on ne peut hésiter.

Il y en est qui disent: "Nos amis, avant tout?" Nous disons, nous, la justice avant nos amis! Nous ne regardons point les hommes, mais la bonté de leur cause. Quand nous voyons un de nos adversaires—et Dieu seul sait combien nous en ayons— injustement maltraité par un de nos amis, nous défendons cet adversaire avec autant d'ardeur que s'il était notre ami. L'amitié ne nous a jamais fait oublier la justice; et, avant de manquer à ce devoir sacré, cette main qui écrit, et ce cœur qui bat disparaîtront.

Nous venons donc, aujourd'hui, protester publiquement contre l'infâme conduite de quelques misérables intrigants qui trop lâches ou trop honteux pour faire connaître publiquement à la section Saint-Jean, leur résolution de punir les partisans du banquet; se sont fait élire officiers de cette section, au moyen de la fraude et d'une partie

des membres des sections Saint-Roch et Notre-Dame.

Pour faire compensation au public, la valeur de cette protestation, nous allons donner aussi, succinctement que possible, un résumé de toute l'affaire.

Le comité de régie, ayant sans consulter les sections et malgré la détresse des classes ouvrières, décidé de couronner la fête nationale par un concert-promenade, la section Saint-Jean, sous la présidence de M. J. N. Duquet, en assemblée générale, qu'un banquet à la portée de toutes les bourses terminerait la célébration du 24 juin, exigea l'accomplissement de cette convention. Forcé d'admettre la justice de cette réclamation, le président convoqua à la Salle Jacques-Cartier une assemblée générale. Après une séance des plus orageuses, la majorité décida en faveur du concert-promenade. Mais il faut remarquer que cette majorité fut *cataloguée* au moyen de personnes étrangères à la société, du bavardage intolérable de quelques orateurs qui s'efforcèrent à gagner du temps et à laisser la patience des auditeurs. Ne pouvant avoir justice, les hommes de cœur durèrent s'éloigner. Ne pouvant avoir un banquet général tel que convenu, ils songèrent au meilleur mode à prendre pour couronner la fête, non pas selon leur goût mais suivant leurs moyens et les convenances. Ne pouvant chomer, en *Jean-Baptistes*, le 24 juin, ils se réunirent comme Canadiens-Français, au nombre d'environ 250 à la Salle Jacques-Cartier pour prendre part à un banquet national. Ils en avaient le droit, et personne ne les empêchera d'en jouir.

Tout en l'admettant, les proneurs du concert-promenade jurèrent de punir ceux qui n'avaient pu les suivre au bal. Ils affichèrent partout leur soite vengeance. L'élection générale des officiers devait être l'occasion du châtiment. Tous ceux qui, le 24 juin, n'avaient pas dansé, ne devaient point être élus! J. N. Duquet qui samedi dernier, n'a pas eu honte de voter pour lui-même, déclara à M. Piché, qu'il serait assez de taping pour empêcher la majorité de la section Saint-Jean de procéder!

Après de tels aveux on juge quel dut être l'assemblée préparatoire. Nous n'avons jamais vu scène plus revoltante. Nous avons entendu les insultes les plus brutales adressées au président au secrétaire et à différentes personnes; nous avons vu un

nommé Etienne De Varennes arracher les motions d'entre les mains du secrétaire.

Le prétexte de cette conduite était l'irrégularité des affiches convoquant l'assemblée. Aussitôt on offrit aux partisans de remettre l'assemblée. Pris dans leur propre piège, ils refusèrent! On avait pu dire, dirent-ils, de faire une élection préparatoire! Que faire avec le parti forcé de procéder sans eux. C'est ce que l'officier en leur demandant chaque fois qu'un officier était proposé, de se diviser. Tout fut inutile; c'était chez eux un parti pris de ne point procéder parce qu'ils étaient en minorité! La conséquence de cette abstention a été des plus fâcheuses. Elle empêcha de voter beaucoup de personnes qui n'étaient en faveur ni de M. M. Drapeau & Gaboury ni de J. N. Duquet.

Car il ne faut point s'imaginer que M. M. Drapeau, Gaboury et autres, qui ont été élus unanimement le 2 septembre, n'auraient pas eu d'opposition si le parti Duquet n'eût pas par sa conduite, forcé beaucoup de membres à quitter la salle.

Battus dans la section Saint-Jean les partisans du concert-promenade ont pris leur revanche à l'assemblée de samedi soir. La même comédie du mois de juin a été renouvelée. Seulement, la division a été un tour de passe-passe fait encore avec plus d'effronterie. Nous nous refusons à croire que le président ait contribué ouvertement à la manière frauduleuse dont s'est faite la division, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'il a manqué de tact sinon d'impartialité en réunissant sur le théâtre la minorité de la section Saint-Jean aux membres des autres sections. Il a donné par là le moyen à la fraude de s'introduire.

Les officiers choisis par la majorité de la section Saint-Jean ont été rejetés par les autres sections. Un tel affront n'avait jamais été donné à aucune section depuis le commencement de la société. Aussi la majorité de la section Saint-Jean a-t-elle quitté la salle. Déjà au-dessus de 160 membres ont signé un protesté et si justice n'est pas rendue, ils résigneront. Mieux vaut la mort que le deshonneur. Nous aimons mieux sonner les glas de la société, que de chanter son Te Deum avec la boue que nous jettent quelques traitres!

Le Canadien, de mercredi, dernier contient sur l'Economie politique, industrielle

et commerciale une longue épître adressée aux Canadiens par A. Marsais, poète français d'une façon extraordinaire. S'il y a du mérite à frapper les abus d'un pouvoir infâme il y en a encore d'avantage à stigmatiser ouvertement ceux qui en sont les auteurs. Aussi avons nous été chagrin de voir le poète essayer de exonérer de tout blâme les ministres actuels! Allons donc! Si Cartier, McDonald et compagnie ne sont pas les auteurs de notre triste position, vous avouerez au moins, qu'ils sont incapables de l'améliorer. Pourquoi alors ces lignes flatteuses:

"L'auteur de cette épître, pour éviter toute fausse interprétation de sa pensée, prévient ses lecteurs qu'il n'adresse point ses épigrammes au ministère actuel, dont plusieurs membres méritent hautement l'estime publique, mais seulement au système qui lui a été légué par ses prédécesseurs. Le sousigné, sincèrement dévoué à la prospérité canadienne, ne parle qu'en thèse générale et n'a voulu que blâmer les abus d'un état de choses, fruit malheureux de l'Union des deux Provinces, en essayant d'indiquer un remède au mal, sans en rendre responsables les ministres qui n'ont fait qu'en hériter."

Ah! bien que d'une main, vous caressiez le pouvoir, on voit aisément que vous vous croyez obligé de le frapper de l'autre! Et vous faites bien. Mais pour l'ainoier des muses, avec le pouvoir actuel ne vous servez que de votre aiguillon le plus pénétrant. Et soyez certain que vous ne le piquerez jamais assez durement pour faire jailler de ses veines une goutte de sang d'honneur. Mettez en pratique vos propres vers: Au pilori de la honte exposez [sez, Les grands voleurs, qu'au fond vous méprisez. Qui sans pudeur, mais non pas sans reproches A vos dépens savent enfler leurs poches, Se troublant peu, lorsqu'ils ont bien dîné, Si le public qui les paye a jeûné; Du Parlement expulsez tout infâme Qui lâchement pour de l'or vend son âme; Stigmatisez d'un cachet fétissant. Tout corrupteur, fut-il riche et puissant. Osez venger la publique morale Qu'effrontément ces fauteurs de scandale, Foulent aux pieds avec impunité, Sourds à l'honneur comme à la probité. Enfin frappez sans pitié le parjure. Dont le crime est pour nous tous un injure. Oui, le mépris public et la prison Devraient punir leur noire trahison.

Depuis quelque temps M. Taché se démontre comme un... orthodoxe pour écrire à ses DIX MILLE abonnés que le fauteuil éditorial de M. Cauchon lui a été offert de toute éternité! Comme les preuves se font attendre et que le chevalier hésite d'entrer en matière, l'univers est dans l'attente.

Adhuc sub judice lis est. On s'attend néanmoins à ce que d'un jour à l'autre le sanglier du Journal étouffe

le le dindon du Courier. Si une telle catastrophe arrive, la race des coqs d'Inde aura désormais la rouie noire: il fait porter le deuil d'un an, surtout quand il est chevalier!

Qu'on n'en doute point, la comète ne paraît pas inutilement.

En terminant ces quelques lignes le saint Courier de vendredi dernier nous tombe des cieux ou plutôt des nues. La polémique qu'il contient contre le Journal nous paraît un peu plus passable. La sainte rédaction s'éveille, et pour peu que la dispute continue nous croyons que le style éditorial ne sera plus aussi taché et prendra racine. Ceci nous explique pourquoi un certain béteau charroyait, l'autre jour, vers le haut de la rue Saint-Jean, extra muros les liasses du Journal. Nous avons, nous, plusieurs centaines de bandes ayant servi à envelopper les numéros du Courier que les abonnés ont remis avec accompagnement de notes significatives; si la sainte rédaction les croit de quelque utilité pour entrer en matière nous les lui céderons.

Bénissez nous saint père Taché si nous avons péché!

Tout le monde le disait, les journalistes seuls gardaient le silence et nous les imitions. Aujourd'hui nous proclamons hautement qu'Edmund Head agit sur l'atmosphère aussi malignement que sur nos bourses. Et la preuve c'est qu'à peine a-t-il mis le pied sur le sol Québécois, les cataractes du ciel s'entreouvrent et restent béants jusqu'au départ de Son Excellence.

Edmund Head s'embarque et voilà le soleil qui reparaît. Il faut que le gouverneur soit un être bien reposant pour que le soleil lui refuse ses rayons! L'astre aux cheveux d'or ne s'était encore caché qu'à la vue de Josué! Mais entre l'Israélite et l'Anglo-Saxon Head, le parallèle est impossible. D'où vient donc la cause de la disparition subite du soleil à Québec?

Nous avons lu quelque part que quand l'atmosphère est infectée par des miasmes pestilentiels, il faut un orage bienfaisant pour l'épurer. Edmund Head étant un corps d'où émane, en partie, la corruption ministérielle, il est bien probable que l'atmosphère de Québec s'est ressentie de la présence de ce personnage!

Puisqu'il nous est si préjudiciable, Sir Edmund Head devrait bien nous faire la charité de nous dire: adieu! En revanche, nous lui souhaiterons un bon voyage et le bonheur de ne plus revenir! Ainsi soit-il!

LA CAISSE D'ECONOMIE DE SAINT-ROCH ET LE JUGE MORIN EN GÉNÉRAL, ET LOUIS MAROIS COMMERÇANT DE LIVRETS, EN PARTICULIER.

Diantre! voilà un titre qui promet un article d'une longueur incommensurable! Cependant, il nous faut être bref:

Nos lecteurs se rappellent, sans doute,

qu'avant les dernières vacances, le juge Morin déclara aux intéressés, que vers le milieu du mois de septembre dernier, il rendrait un jugement quelconque dans la cause en litige entre les directeurs de la Caisse d'Economie de Saint-Roch, et les déposants d'icelle. Nous voici au cinq d'octobre et l'honorable Morin porte encore sa robe de soie et son chapeau à trois cornes, mais le procès n'est point réglé. Sans doute que pour rendre un jugement aussi particulier, ce juge attend le jugement général.

Dernièrement nous lisions dans un journal anglais que les directeurs d'une banque de Londres avaient été sévèrement punis pour avoir publié une fausse déclaration de comptes. Que serait-ce donc si nos commerçants de livrets, résidaient à Londres! Indubitablement Botany-Bay les recevraient.

Les déposants ne veulent point leur faire voir cette contrée lointaine, mais seulement les forcer à remettre l'argent aux déposants, ou au moins, à donner des preuves de l'impossibilité de payer. Jusqu'à ce que cela ait lieu, la justice populaire sera aux trousses de Marois & compagnie.

Les livrets nous rappellent que M. Marois a eu le temps de dire qu'il allait nous poursuivre en justice parce que nous avons osé lui adresser quelques petits commentaires à propos de ces achats de livrets. Le saint homme a, sans doute, pensé que le silence que nous gardons depuis quelque temps sur son compte, était l'indice de la crainte! Bah! M. Marois, on oublie point d'aussi grands pécheurs que vous.

L'Observateur vous a déjà servi quelques soupes bien légères, il est vrai, vous en aurez sous peu—prenez patience—de plus fortes et de plus effectives!

Quant au procès dont vous nous menacez, bien que nous détestions les procès et les plaideurs, nous souhaitons ardemment de vous rencontrer devant les tribunaux seulement pour avoir le plaisir de voir l'effet de votre seul regard sur la justice borgne de ce pays. Ajoutez aussi que nous aurions une belle occasion de dire sur votre compte et celui de vos pareils notre pensée tout entière.

Au revoir M. Marois et choisissez votre avocat!

Nous informons le correspondant S. D. du Courier que c'est par erreur typographique que le nom de M. J. B. Côté ne se trouve point sur le numéro 23 de L'Observateur. Ce nom était sur notre manuscrit, le compositeur l'a omis et nous n'avons pas remarqué l'omission. Ceci nous oblige donc à demander excuse à S. D. de l'avoir blâmé parce qu'il n'avait pas copié de L'Observateur le nom de M. J. B. Côté. Cette erreur ne doit pas nous empêcher de rendre justice.

La suite de "Québec et Montréal" au prochain numéro.

M. Ls. Charland est autorisé à recevoir les sommes dues par nos abonnés de Saint-Henri.

Ceux qui désirent protester contre l'adhésion de la Saint-Jean-Baptiste, tenue samedi dernier à la salle Jacques-Cartier, sont priés de s'assembler, demain soir, chez M. G. Darveau.

Le bureau de L'Observateur a été transféré au numéro 56, rue Richelieu.

L'Observateur est mis en vente, le mardi, chez M. N. Grégoire, Haute-Ville, rue de la Fabrique.

LES PATRIOTES

(Suite.)

CHAPITRE I.

La première entrevue.

"Yes, love is indeed a light from heaven." Byron.

"Où l'amour est bien, une lumière du ciel."

Si madame Bonœur était allée de connaître Emile, celui-ci ne l'était pas non plus d'apprécier Angeline. Il souhaitait ardemment que la jeune fille apparût pour justifier le portrait idéal qu'il avait fait d'elle.

Après quelques instants d'attente, la jeune fille vint rejoindre madame Bonœur. Aussitôt la mère Morand s'empressa de présenter son neveu à Angeline. Placés tout à coup, face à face, ces deux enfants semblaient se reconnaître. A les voir se contempler dans un silence aussi expressif que la parole — le silence de l'amour — on eût dit deux boudés séraphins longtemps séparés dans la céleste espace. L'un semblait dire: ma sœur ne me reconnais-tu pas? et l'autre, après un moment d'hésitation causée par l'allégresse semblait répondre: Oh! oui, mon frère! Et ces deux mots si doux, si purs, si saints, furent prononcés dans aucune langue parlée. Non, leurs lèvres, pourtant si virginales, en auraient, peut-être, terni le parfum. Ce fut leur regard, ce messager des cœurs aimants, qui les leur transmit l'un à l'autre.

Emile et Angeline venaient de se voir pour la première fois et ils s'aimaient. Quand on est pur comme eux, on ne sait qu'aimer.

Après avoir introduit son neveu à madame Bonœur, la mère Morand le présenta aux autres commères, et la conversation un instant interrompue reprit son cours comme de plus belle.

En compagnie des commères, Emile fut d'abord un peu embarrassé. Il lui fallait

Répondre à leur babil ininterrompu, à savoir, par le regard plein d'amour d'Angeline et celui par trop scrutateur de madame Bonœur. Néanmoins il tint ferme, et grâces à lui, pour avoir changé de forme et de ton, la conversation n'en fut que plus agréable.

Emile était taillé à l'antique. Véritable Hercule, il joignait à la force, des muscles, l'élégance des formes. Jamais ses paules plus menaçantes n'avaient porté tête plus sublime. Figuré encadrée d'une magnifique barbe noire; lèvres au sourire sardonique; nez à la romaine, regard perçant comme l'éclair, pénétrant comme celui d'une femme qu'on aime, et tellement scrutateur qu'il semblait lire jusqu'au fond de la plus intime pensée; front large, élevé, réfléchissant la force physique de l'être et la force morale de l'individu; tel était le buste de cet homme jeune d'années, mais vieux de malheurs et d'expérience.

Ajoutez à cela, une main blanche et bien découpée; une voix douce quoique ferme et sonore, et vous conviendrez qu'au physique Emile était assez le favori de la nature. Quand au moral, la suite de ce récit fera connaître quel cœur battait dans cette poitrine de vingt cinq ans. Qu'il nous soit permis d'ajouter que si Emile possédait tous les avantages du corps et tous les agréments de l'esprit, il était extrêmement pauvre. Sa fortune, si elle n'était morte envers lui beaucoup plus avant que la nature. La bourse de notre héros était toujours à peu près vide, et d'après toutes les apparences, il y avait toute probabilité qu'elle devait l'être encore longtemps. Il est bon de dire, qu'à cette époque on se parlait point d'aller chercher de l'or en Californie, en Australie, sur les bords de la rivière Fraser, ou même sur ceux de la rivière Chaudière. Bien qu'étouffée par la main de l'oligarchie, la jeune s. Canadienne, avait, au moins, la consolation de pouvoir gagner honorablement son pain, et l'espérance de posséder, un jour, le modeste héritage de famille. Si le trésor était pillé, si la race française se débattait aux pieds de son vainqueur, il y avait, au moins, du travail pour tous les bras. La liberté politique seule manquait: on l'acheta avec le sang des martyrs de 37 & 38.

A l'époque où commence cette histoire, Emile était donc comme la plupart de ceux de sa race, riche d'espérance et d'avenir. Certes, c'était beaucoup. Quand on a pour l'éclairer, une étoile d'amour, l'univers vaut l'univers. Celle que venait de choisir, si subitement notre héros, est digne d'une esquisse.

Madame Bonœur n'exagérait point en disant que sa fille était jolie. Non, seulement Angeline était jolie, mais elle était belle. Bien qu'ayant déposé, son habillement du jour pour celui du soir, elle était ravissante avec sa robe de chambre blanche dont les larges manches laissaient voir, au bras superbement arrondi. Cette mise simple allait bien à sa pose à la fois modeste

et négligée. Elle ne portait ni bracelets, ni bagues, ni colliers, ni aucun autre colifichet de cette espèce qui font prendre pour des Iroquoises, nos Canadiennes, qui se parent avec prodigalité. En cela, bien différente de sa mère qui malgré ses quarante années, était parée comme une pucelle. Angeline n'avait, pour tout ornement, qu'une croix et un cœur en or suspendus à son cou.

(A continuer.)

Malgré sa longueur et le peu d'espace que nous pouvons dédier aux correspondances, nous publions plus bas une correspondance que M. M. E. Gauvreau a fait paraître dernièrement sur le *Abolition*. Nous avouons, néanmoins, que nous avons été généralement surpris de voir un des frères de Pierre Gauvreau valet du ministère — jurure, et conseiller de ville, dire d'aussi dures vérités aux maîtres et aux collègues de monsieur son frère, mais bientôt la surprise a fait place à la pitié, car nous nous sommes rappelés que ce même E. Gauvreau ayant été écrit sur ce sujet fut aussitôt enrôlé dans le nombreux bataillon de surveillants employés au fameux *quai électoral de l'Hôtel de Marine!* Nous nous sommes rappelés de plus, qu'à la tête de quelques stupides mercenaires il osa présenter, une adresse de félicitations à cette paillarderie politique qui a nom Charles-Alleyn. Aussi la correspondance du frère de Pierre Gauvreau, comme tout ce qu'il a déjà écrit, est intéressante, c'est toujours du Gauvreau, allez!

Nous la reproduisons pour que nos lecteurs puissent voir, que, si elles ne sont point sincères, les paroles de M. E. Gauvreau sont, néanmoins terriblement véridiques.

CORRESPONDANCES.

MM. LES COLLABORATEURS.

Je réclame encore une fois une petite place dans les colonnes de votre journal pour cette correspondance que je ne crois pas être inutile dans l'intérêt des citoyens de la Rive Nord.

CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

MM. les conseillers de Ville et MM. les directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Nous sommes maintenant en septembre, puis pas d'apparence, pas le moindre signe que les travaux du chemin de fer du Nord commenceront cet été. Non contents d'avoir dormi pendant l'espace des quatre plus précieux mois de l'année sur cette grande question, non moins importante que vitale pour les intérêts des citoyens de la Rive Nord, vous n'avez cessé pendant tout ce temps de nous jeter à la figure l'insulte et l'outrage en nous accablant de mensonge.

Pourquoi, en juin, ces paroles reproduites par la presse: Nous sommes informés, que M. Baby a reçu de quelques capitalistes une note l'invitant à passer immédiatement en Angleterre afin de prélever ses fonds pour

la confection du chemin de fer du Nord ? Pourquoi, annoncer avec une telle hypocrisie comme vous l'avez fait, l'ingénieur M. Gildey qui n'a rien fait ou été pour le chemin de fer du Nord et qui ne fera rien non plus ?

Pourquoi, cet individu, venir se poser carrément et audacieusement devant nous en proposant ce qui suit :

Proposé par M. George Hall, secondé par M. Scott.

Que M. Baby soit tenu de commencer le chemin de fer du Nord au 1er juin ou d'abandonner son contrat.

Je vous le demande, messieurs les conseillers et messieurs les directeurs, n'avons nous pas assez de cette détresse qui nous accable en ce moment sans y ajouter l'insulte et la moquerie ? Quel est donc le motif qui vous excite à maintenir une telle conduite envers nous ? Est-ce notre haine excessive ? est-ce notre patience sans bornes dont vous avez abusé pendant quatre années consécutives ? ou voulez-vous faire de nous un peuple d'esclaves, un peuple de mercenaires ? ou voulez-vous pousser l'attentat jusqu'au cœur de cette précieuse et noble population de la Rive Nord en l'expulsant des lieux qui l'on vu naître ?

De grâce, messieurs, ne commettez pas une telle imprudence ! Craignez de vous moquer de nous ? Cessez de nous irriter, de nous persécuter ainsi. Ne laissez pas arriver l'hiver avec son triste cortège de douleurs et de misère sans dissiper l'orage dont il nous semble entendre déjà les mugissements.

Les temps sont proches, messieurs et nous devons vous le dire franchement, notre bonté et notre patience sont enfin épuisées. Vous avez à nous dire franchement et honnêtement ce que vous prétendez faire avec ce chemin de fer que vous nous avez promis, si vous n'en commencez pas immédiatement les travaux qu'allons nous faire ? qu'allons nous devenir pendant tous ce long et rigoureux hiver qui arrive sur nous à pas de géant ? Certes, il ne serait pas gentil de notre part de vous cacher le fond de notre pensée. Si vous déférez de commencer les travaux du chemin de fer du Nord, vous accumulez au-dessus de vos têtes des foudres et des tempêtes.

La construction des vaisseaux presque n'étant, le commerce respirant à peine, enfin point de travaux, non, point de travaux de quelque genre que ce soit ; nous présumons donc que la détresse de la Rive Nord est à son comble ; et quand cette détresse aura atteint son niveau, qu'enfermera-t-elle, que donnera-t-elle cette détresse... le vol, le pillage et l'incendie. Qui sera l'auteur de tant de maux, de tant de désastre ? Vous messieurs les Conseillers et messieurs les Directeurs. Puis viendra ensuite la punition que la loi infligera à tel ou tels individus ; mais qui sont ceux que la loi frappera ? Est-ce vous, messieurs les Conseillers ? Est-ce vous, messieurs les Directeurs ? Non, car d'après

de tels circonstances, on ne punit jamais les criminels, on ne punit pas les coupables, ce sont les innocents que l'on châtie. Ce sera donc le pauvre et honnête père de famille dont la tendresse sans bornes, l'aura forcé de dérober à son voisin quelques bouchées de pain pour empêcher de mourir une épouse chérie, des enfants bien-aimés. Ce sera donc cet enfant dont le dévouement, le respect et l'amitié sans bornes l'auront forcé à dérober pendant une nuit obscure quelques parcelles de bois pour sauver d'un froid intense et des plus rigoureux l'auteur de ses jours, ce pauvre vieillard gorgé sous le poids des années et dont les jours sont encore précieux.

Ce sera cet autre qui se glisera furtivement et secrètement dans la propriété du marchand afin d'en dérober, d'en arracher quelques épis pour soulager une tendre mère aux prises de la maladie la plus souffrante.

Ce sera ce brave et honnête citoyen qui ne sachant ou porter ses pas pour implorer éternellement pitié en faveur de ses chers petits enfants cruellement tourmentés, torturés par le froid et la faim, le désespoir dans l'âme poussera enfin l'audace jusqu'à semer l'inflammation à l'épicerie du coin dans l'attente qu'il pourra en sauver quelques aliments pour soulager sa misérable existence.

D'après ce faible et lugubre tableau que nous venons de vous tracer, vous comprenez donc que vous encourez une immense responsabilité en exposant ainsi les intérêts de la société en générale. Que vous manquait-il pour partir les travaux du chemin de fer du Nord ? Nous ne voyons rien, nous : vous avez un million cinq cent mille acres de terre ; vous avez trois cent mille louis dont vous jouissez en vertu du bill de l'emprunt municipal maintenant sanctionné ; vous possédez soixant-quinze mille louis de part ; trente mille louis que le contractant est sensé avancer sur son contrat. A part de l'octroi de terre accordé en faveur du chemin, vous avez donc le beau capital de quatre cent mille louis. Qu'attendez vous donc pour partir les travaux ? On a dit et on dit encore : tout le monde veut le chemin de fer du Nord ; mais personne ne veut prendre des parts. Certes, voilà bien quelque chose d'encourageant pour vous : vous avez mangé une partie des argents provenant de ce que vous avez entre les mains sans nous donner pour la valeur d'un seul denier de profit, vous n'avez pas même daigné nous dire la manière dont vous avez dépensé ces capitaux.

D'après un tel comportement que vous avez maintenu et que vous maintenez encore malgré tous ces immenses avantages que vous possédez pour partir les travaux du chemin, comment donc voulez-vous que nous secondions vos vœux ?

On va même jusqu'à dire que messieurs les conseillers ne veulent pas transmettre les trois cent mille louis à la compagnie du chemin de fer du Nord. Quelle est donc

votre intention MM. les conseillers ? Qu'avez-vous donc à faire avec ces trois cent mille louis ? Votre devoir n'est-il pas de transmettre immédiatement cette somme entre les mains de la compagnie du chemin de fer du Nord en la forçant strictement de remplir ses engagements contractés envers les citoyens de la rive Nord. Ne savez vous donc pas que nous avons donné nos propriétés pour garantie ? Or cet argent nous appartient autant que nos propriétés et nous osons vous recommander fortement de transmettre cette somme à la compagnie du chemin de fer du Nord au plus vite possible, afin que nous sachions à quoi nous en tenir. Hâtez vous, messieurs les conseillers d'exécuter cet impérieux devoir. Ne retardez pas les travaux du chemin de fer du Nord en gardant cet argent qui pourrait peut-être devenir entre vos mains un tison ardent. Hâtez vous MM. les conseillers de sortir de cette impasse tandis que vous le pouvez ; livrez tout votre argent entre les mains des directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord en les sommant de se mettre immédiatement à l'œuvre.

Attention messieurs ! La comète qui a paru le 14 et le 15 de ce mois est-elle un signe que nous commencerons le chemin de fer du Nord dès cet automne ; ou veut-elle nous dire par son apparition que monsieur le Maire en comité recommande fortement à ses amis de se désister du projet de construire le chemin de fer du Nord, en gardant les trois cent mille louis pour d'autres fins. Pour notre part, nous ne savons quoi en dire, car nous ne sommes pas des astronomes ; au reste l'avenir nous dira bientôt ce que cette comète veut nous dire.

M. E. GAUVREAU.

Monsieur le rédacteur,

Un certain réformateur disait à ses disciples : Mettez, il en restera toujours quelque chose ! C'est le système adopté et suivi par l'auteur de la correspondance signée "Jean Baptiste" qui est paru dans votre dernier numéro.

Il est faux que j'ai convoqué une assemblée des membres de la section pour désapprouver les procédés du 2 septembre. Il est faux qu'à l'assemblée qu'on m'accuse d'avoir convoqué on ait élu d'autres officiers. Il est vrai qu'un M. Drotet a interrompu les orateurs plusieurs fois mais "Jean Baptiste" oublie de dire que ce M. Drotet est un des siens. Enfin la notice ne convoquait personne pour désapprouver l'assemblée du 2 septembre.

ALEXANDRE DROUET.

#### ANNONCE

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.